Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260323-2026032102-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 21 03 2026

***

Extrait de délibération

***

Le samedi 21 mars 2026 à 10 heures et 04 minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 17 mars 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal Bozec, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, M. AMEEL Philippe, M. HAMONIAUX Jacky, M. LE BORGNE Yves, M. MAGUER Mikaël, Mme MAREC Perrine, Mme PENVEN Sébastien, Mme LAONET Anne, Mme JARNO Sidonie, Mme LE GARREC Virginie, Mme LAVOLEE Sybille, M. RONCIERE Nicolas, Mme DEREDEL Guénaëlle

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, Mme SABOURDY Stéphanie (donnant pouvoir à Mme JARNO Sidonie), M. MAO Sullivan (donnant pouvoir à M. Mikaël MAGUER)

Etaient absents :

-

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme LAONET Anne

OBJET : Délibération n°20260321_02 - Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Le nombre d'adjoint ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal et que ce pourcentage donc pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20260323-2026032102-DE

Après délibération de l'assemblée, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

- **d'approuver** la création de quatre postes d'adjoints au maire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le secrétaire de séance
Anne LAONET

Le Maire
Pascal BOZEC

